

ranted. If we enlarge these canals, we may assume, as a matter of course, that we will allow American vessels to pass through, no matter what restrictions may be put upon our commerce and produce. The commission would be selected from the best engineers of the country, and we may look to the United States as well as Canada, if it be necessary; and besides commercial men of Canada, it would be an advantage to engage, if possible, some of the Western men, who are interested as much as we are, and who are at present our only friends at Washington, for the purpose of getting up an exhaustive report. This was the scheme of the Government, and he thought it would receive the acceptance of the House.

Hon. Mr. Holton enquired whether the Commission was to be appointed immediately, and whether there would be a fuller declaration of the views of the Government at a later period.

Hon. Sir John A. Macdonald said he could not explain the intention of the Government more fully, but of course the *personnel* would be submitted. Notice would be given of that.

Hon. Sir A. T. Galt said he entirely differed with the Minister of Justice as to the restricted view he had taken. As he had understood, he argued that the only profit to Canada from them would be the increased tolls.

Hon. Sir John A. Macdonald said this was not correct. He only referred to American vessels carrying from one American port to another.

Hon. Sir A. T. Galt understood that the hon. gentleman's argument went to show that there was no necessity for the enlargement of the Canals on account of the wants of Canada alone; and the question was whether the tolls which might be expected to be received from American vessels would be sufficient to justify the expenditure. He did not agree with that restrictive view. He believed that a very great advantage would arise even from American trade finding its way out by their Canals. (Hear.) He thought it would have the effect of reducing freights, and would attract foreign vessels to the ports of Quebec and Montreal, and the producing interests of this country would benefit at the same time. He thought that if the Americans would relax their coasting restrictions it would be a return for the enlargement of the canals on the part of Canada. He did not, however, think that they ought to postpone this enlargement any longer than the interests of the country required in a

de représailles sont justifiées. Si nous élargissons ces canaux, nous pouvons accepter comme principe, cela va sans dire, que nous permettrons aux navires américains de les emprunter, quelles que soient les restrictions qui seront imposées à notre commerce et à nos produits. La commission se composera des meilleurs ingénieurs du pays, et nous pourrons même aller en choisir aux États-Unis, si c'est nécessaire. Par ailleurs, il serait dans notre intérêt d'engager, si possible, en plus des hommes d'affaires canadiens, quelques hommes de l'Ouest, qui s'intéressent autant que nous à ce projet, et qui sont actuellement nos seuls alliés à Washington, et obtenir ainsi un rapport exhaustif. C'était le projet du Gouvernement, et il espérait recevoir l'assentiment de la Chambre.

L'honorable M. Holton demande si la commission sera constituée immédiatement et si le Gouvernement fera prochainement une déclaration plus complète de ses points de vue.

L'honorable sir John A. Macdonald dit qu'il ne pourra éclaircir davantage les intentions du Gouvernement, mais que bien sûr, on soumettra le nom des membres du personnel. On leur fera parvenir un avis à ce sujet.

L'honorable sir A. T. Galt précise qu'il n'est pas du tout d'accord avec la manière de voir limitée du ministre de la Justice. D'après ce qu'il comprend, ce dernier prétend que le seul bénéfice que pourra tirer le Canada d'un tel projet sera l'augmentation des droits de passage.

L'honorable sir John A. Macdonald le reprend en disant qu'il n'a parlé que des navires américains qui transportent des marchandises d'un port des États-Unis à l'autre.

L'honorable sir A. T. Galt comprend que par son raisonnement l'honorable collègue veut démontrer qu'il n'est nullement nécessaire d'élargir les canaux dans le seul but de combler les besoins du Canada; il se demande d'ailleurs si les droits de passage que l'on s'attend à recevoir des navires américains seront assez importants pour justifier de telles dépenses. Il n'admet pas cette interprétation restrictive. Il croit que même le commerce américain, qui trouvera, en empruntant leurs canaux, une voie de sortie, constitue un grand avantage pour eux. (Bravo!) Il pense qu'il en résultera une réduction des frais de transport, et que par conséquent, cela attirera les navires étrangers vers les ports de Québec et de Montréal, et que, par la même occasion, les producteurs de ce pays en bénéficieront. Il pense que si les Américains relâchent leurs restrictions sur la navigation côtière, les dépenses entraînées par l'élargissement du canal seront en quelque sorte compensées. Toutefois, il ne pense pas